

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2025-2026



INSCRIPTIONS

La cotisation annuelle est forfaitaire, elle est due lors de l'inscription et quel que soit le nombre de cours pris dans l'année. Elle sera encaissée à partir d'octobre (sauf règlement en plusieurs fois). Aucun remboursement ne sera effectué sur le forfait annuel, toute année commencée est entièrement due.

Un report ou un remboursement pourra être effectué en fonction des situations et des professeurs concernés en cas de longue maladie ou de mutation sous réserve de fourniture d'un justificatif.

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, épidémie, décision administrative), l'association se réserve le droit d'annuler, reporter ou adapter les cours sans obligation de remboursement.

DÉROULEMENT DES COURS

Le nombre de semaines d'ouverture des activités se calque sur le rythme scolaire : les cours ont lieu du 15 septembre 2025 au 14 juin 2026 et sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Pour le respect de tous et une bonne organisation des cours, nous vous demandons d'être ponctuels et de respecter les horaires des différents cours.

Pour toute absence des professeurs durant 1 ou 2 jours : les cours ne seront pas rattrapés sauf décision contraire de l'équipe pédagogique, et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Les cours se déroulent au Bowlingstar de Bayonne : 9 allée de Glain 64100 Bayonne. Les élèves doivent respecter la propreté et l'intégrité des locaux et du mobilier.

Les élèves doivent porter une tenue adaptée à la danse. Toute attitude irrespectueuse envers les enseignants, les autres élèves ou le matériel pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.

DROIT À L'IMAGE

L'association (WDS) organise des événements durant lesquels des photographies et vidéos des participants sont réalisées. Ces documents peuvent être utilisés à des fins de communication et de promotion des événements de l'association.

Chaque adhérent, dans le cadre du droit à l'image, devra faire stipuler, par écrit au moment de l'inscription, son accord ou son refus quant à l'utilisation de ces supports.

RESPONSABILITÉ

WE DANCE STUDIO a souscrit une assurance Responsabilité civile auprès du Crédit Agricole. Ces garanties protègent l'ensemble des membres de l'association : les dirigeants, les salariés, les adhérents et les participants, même occasionnels.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association We Dance Studio 64 pour la gestion des inscriptions, la communication avec les adhérents et la diffusion d'informations. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant : wedancestudio64@gmail.com

APTITUDE PHYSIQUE

Chaque adhérent atteste être apte à la pratique de la danse. Un certificat médical peut être demandé. L'association décline toute responsabilité en cas de blessure résultant d'un état de santé non déclaré.

SIGNATURE

Je confirme m'engager à respecter le règlement intérieur de We Dance Studio 64.

Fait à :

Le :/...../2025

Signature :